
Détails de la fête du 20 nivôse célébrant la reprise de Toulon dans la commune de Créon, district de Cadillac, lors de la séance du 30 pluviôse an II (18 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Détails de la fête du 20 nivôse célébrant la reprise de Toulon dans la commune de Créon, district de Cadillac, lors de la séance du 30 pluviôse an II (18 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 179;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_31963_t1_0179_0000_2

Fichier pdf généré le 15/05/2023

surveillant et habile, vous conduirez au port le vaisseau de l'État agité par la tempête; vous avez bien mérité de la patrie, c'est le cri de la nation entière.

Restez à votre poste, Citoyens Législateurs, vos grands moyens ne peuvent être bien employés que par vous ils n'ont causé d'étonnement que par la mesure de sagesse et de force qu'il a fallu pour les produire restez à votre poste et la République est sauvée.

Une surveillance nerveuse agit sur tous les points de la France les traîtres sont punis, les armées républicaines triomphent au pas de charge, *Vive la République*, les tyrans n'ont d'autre espoir que la mort.

Les subsistances sont-elles rares? La France a des ressources incalculables. Les Français iront en chercher en Irlande, en Angleterre et partout où il s'en trouvera, leur courage sera toujours au-dessus de leurs besoins.

La source des procès est tarie, l'esprit de vertige et de chicane a fait place aux sentiments de la douce fraternité, la grande famille des Français a la patrie pour mère et les lois pour religion. *O sainte Montagne la liberté t'éclaire de son flambeau.*

La Société populaire de Créon désirant donner à la Convention nationale un témoignage de sa sensibilité et de son amour envers les braves défenseurs de la patrie, ainsi que de la joie avec laquelle, elle a appris la reprise de la ville rebelle, joint à cette adresse l'état des offrandes en chemises, draps de lits, linge et numéraire, assignats, argent et or adressées à la Société populaire de Cadillac ainsi que le détail de la manière dont elle a célébré la fête de la reprise de Toulon. »

REY aîné (présid.), PETIT (secrét.),
PINAUT (secrét.).

[Détails de la fête du 20 niv. II]

« Les jeunes citoyennes de l'âge de 5 à 12 ans avoient quelques jours auparavant la fête planté un arbre de la Liberté près celui de la commune. La veille de la fête, ils formèrent des guirlandes et une couronne de chêne et de lauriers, et unirent leurs arbres à celui de la commune. Les citoyens et citoyennes dressèrent entre ces deux arbres, l'autel de la patrie, aux quatre coins de l'amphithéâtre sur lequel étoit l'autel étoit des faisceaux d'armes unis à la couronne civique par des rubans tricolores.

A 9 heures et demie on battit le rappel. Toute la garde nationale prit les armes se rangea sur la place et les jeunes citoyens sur deux rangs formoient une double haie avec la garde nationale; que dans cet ordre on se rendit à la maison commune, où étoit la municipalité, le Conseil général de la commune et les vieillards, qui avoient été invités par notre société d'assister à cette fête, et de là, sous le drapeau de la garde nationale, le cortège partit en bon ordre et suivit toutes les rues en chantant des hymnes à la liberté accompagné par tambour et fifre, la tournée faite, le cortège se rendit devant l'autel de la patrie où étant, la municipalité monta sur l'amphithéâtre, les vieillards s'assirent autour et le maire après avoir fait lecture de quelques lois, fit un discours digne du républicain décidé, ensuite le peuple entonna des hymnes à la li-

berté et pendant ce temps des petits enfants des deux sexes dispoisoient les dons sur l'autel de la patrie, desquels il en a été fait hommage, ensuite le baiser fraternel fut donné par le maire à tous les parents des volontaires de notre commune, qui sont dans le 6^e bataillon du Bec d'Ambez et qui a eu l'honneur de se trouver à la reprise de Toulon. Il n'y eut personne qui n'éprouvât une délicieuse émotion à ce spectacle vraiment attendrissant, les larmes couloient de tous les yeux, et l'air retentissoit des cris mille fois répétés de *Vive la République et Vive la Montagne.*

Le cortège reparti dans le même ordre, se transporta chez les parents des volontaires du 6^e bataillon du Bec d'Ambez et à l'envi, il leur fut prodigué les caresses les plus fraternelles, et ensuite fut reconduire les officiers municipaux à la Maison commune et après la garde nationale fut déposer son drapeau sur l'autel de la patrie et l'enlacer dans la couronne civique, les jeunes républicains en firent la garde avec ordre et exactitude le reste de la journée. Il y eut ensuite un banquet frugal où tout le monde se rangea indistinctement, le reste de la journée se passa en danses et finit par un feu de joie et une illumination générale.

10

La société républicaine de la commune de Bretenoux, département du Lot, félicite la Convention, l'invite à rester à son poste, et à poursuivre les despotes.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Bretenoux, s.d.] (2)

« Représentants du peuple,

Le génie de la France marche à pas de géant sur tout le globe la liberté triomphe, le despotisme coalisé est aux abois: partout la république est victorieuse, partout les lâches satellites de tyrans laissent des traces de leurs défaites.

C'est à vous, Citoyens Législateurs, C'est à vous, courageux habitants de la Montagne; c'est à votre énergie, c'est à votre zèle infatigable que nous devons des victoires aussi brillantes que rapides.

Nous applaudissons à votre fermeté, nous célébrons votre attitude imposante qui porte la terreur et le désespoir dans l'âme des despotes armés contre nous et frappe de mort tous les traîtres et les conspirateurs.

Vos sublimes vertus vous acquièrent chaque jour des nouveaux droits à la reconnaissance publique; poursuivez, Législateurs, une carrière aussi glorieuse, point de trêve, point de paix, point de composition avec les tyrans, ne quittez votre poste que lorsque les peuples, instruits par leurs malheurs et déçus par vos sages leçons auront tiré vengeance de leurs oppresseurs, ce n'est qu'alors, et le moment n'est pas éloigné, que les Français jouiront en paix et à jamais de ces droits sacrés que vous avez reconquis à l'homme.

(1) P.V., XXXI, 349. B¹, 30 pluv. (suppl¹).

(2) C 292, pl. 942, p. 17.